

Quéven. Un cimetière qui se veut ultra-connecté



Jean-Pierre Allain, adjoint au maire, et Joëlle Rolland Didou, chargée de projets, proposent, avec le site Gescimenet, un nouveau rapport entre les familles et les gestionnaires du cimetière. | OUEST-FRANCE

Depuis 2017, 10 900 visiteurs ont consulté le site internet du cimetière de Quéven (Morbihan). Ce dernier permet une meilleure gestion et entretien des tombes entre les familles et les gestionnaires.

En octobre 2016, le service de l'état civil de la mairie de Quéven lançait son programme d'informatisation du cimetière. Le service développe Gescimenet, un site qui leur permet de collecter des dizaines de données : nom du défunt, le numéro d'emplacement de la tombe, son état, la date de son achat, et la fin de la durée de location... Le tout sous forme de cartographie, tableau, pour une meilleure lisibilité. Mais il faudra attendre 2017 pour que le site soit ouvert au public.

« Éviter la construction d'un cimetière »

Il permet d'assurer un suivi régulier de l'occupation de l'espace. « **En appliquant cette gestion assez pointue, nous évitons la construction d'un nouveau cimetière, dont le coût serait très onéreux** », informe Jean-Pierre Allain, adjoint au maire. Le ratio annuel d'emplacements libres et d'achats de concession, précisé en temps réel sur le site, permet d'évaluer précisément les besoins.

Une gestion « dynamique »

Les ajustements nécessaires s'effectuent par la construction de nouveaux emplacements cinéraires, et par les reprises administratives, prévues par la loi. Ainsi, deux ans après l'échéance des concessions, la commune peut en effet les reprendre et les attribuer à d'autres familles.

« À Quéven, comme dans la plupart des communes, la municipalité tient à s'assurer, au préalable, de l'accord des familles. Bien que cette démarche ne soit pas obligatoire, mais la règle qui prévaut est le respect au mort et à la sépulture », précise Joëlle Rolland Didou, chargée de projets.

40 concessions en abandon

En 2017, huit emplacements ont ainsi été libérés. Dix en 2018 et dix autres sont programmés en 2019. En 2020, environ 40 concessions perpétuelles en état d'abandon pourront être reprises, au terme d'une procédure de trois ans, strictement réglementée. Les reliquaires sont alors définitivement placés à l'ossuaire communal.

10 900 visiteurs

Depuis 2017, le site internet a enregistré 10 900 visiteurs. Il s'agit essentiellement de visites de professionnels, comme des marbriers, opérateurs de pompes funèbres, notaires, tribunaux, fleuristes, généalogistes et des particuliers qui trouvent là un outil facilitant et sécurisant les opérations funéraires. Il s'avère aussi être un moyen pour les familles de communiquer aux agents de l'état civil les informations complémentaires, afin d'améliorer la performance du service.

Pour cela, Jean-Pierre Allain et Joëlle Rolland Didou invitent toutes les personnes disposant d'informations complémentaires sur les sépultures du cimetière à les préciser sur le site internet.

Renseignements : www.gescimenet.com/queven-cimetiere-56530.html